

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 23

Procurations : 7

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 MAI 2023

N° 2023/4/20

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de mai, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le dix-sept mai deux mil vingt-trois.

Présents

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, BERTOCHIO Cédric, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine

Absents excusés

BETTI Alain, BONNAFFOUX Luc, BREARD Jean-Philippe, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine et ROUX Lionel

Procurations

M. BETTI Alain donne procuration à M. CESTER Francis
M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à M. BOREL Christian
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à Mme PARENT Michèle
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène
M. ROUX Lionel donne procuration à M. CARRET Bruno
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme SAUNIER Clémence

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Partenariat financier accordé à l'évènement « Le Grand Trail de Serre-Ponçon ».

Dans le cadre du partenariat financier avec le Grand Trail de Serre-Ponçon, Monsieur le président rappelle quelques éléments clés de l'évènement dont la première édition en 2020 fut annulée en raison de la crise sanitaire actuelle. Celle-ci a été reportée en septembre 2021 puis renouvelée en septembre 2022. Ces deux premières éditions ont connu un grand succès.

Fort de celui-ci, cet évènement d'envergure prévoit 2 000 participants pour sa troisième édition du 15 au 17 septembre 2023 sur six courses dont une au départ du territoire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) le samedi 16 septembre 2022.

Monsieur le président détaille le programme de l'évènement :

- Le Grand Trail de Serre-Ponçon, 164 km au départ d'Embrun vendredi 15 septembre, inscriptions limitées à 400 participants.

- Le Trail Serre-Ponçon, 74 km au départ d'Espinasses-Rousset samedi 16 septembre, inscriptions limitées à 330 participants.

- Le Trail Lac et Montagne, 49 km au départ de Chorges samedi 16 septembre, inscriptions limitées à 450 participants.

- Le Trail du Mont-Guillaume, 28 km au départ de Réallon-Les Iscles samedi 16 septembre, inscriptions limitées à 200 participants.

- Le Trail des Contreforts du Morgon, 18 km au départ de Savines-le-Lac dimanche 17 septembre, inscriptions limitées à 400 participants.

- Le RDV en Trail Inconnu, 30 km avec point de départ inconnu dimanche 17 septembre, inscriptions limitées à 220 participants.

Pour l'édition 2023, il est proposé que l'intercommunalité soit partenaire de l'évènement via l'attribution d'une participation de 3 000,00 €.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS
Secours	47 000 €
Communication/Relation Presse	29 500 €
Animation	4 000 €
Logistique	38 500 €
Récompenses et lots	31 000 €
Ravitaillements et collations coureurs arrivée	16 000 €
Divers	20 500 €
TOTAL	186 000 €

RECETTES	MONTANTS
Grand Trail de Serre-Ponçon - Inscriptions	90 000 €
Participation de la Communauté de Communes Serre-Ponçon	15 000 €
Participation de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance	3 000 €
Participation du Conseil Départemental des Hautes-Alpes	15 000 €
Participation du Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence	5 000 €
Participation du Conseil Régional	20 000 €
Participation EDF	7 000 €
Participation SALOMON	25 000 €
Participation BMW	3 000 €
Participation INTERSPORT	3 000 €
TOTAL	186 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le partenariat proposé ainsi que le montant alloué à l'organisation de l'évènement telle qu'elle est présentée ci-dessus.
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 mai 2023
Et de la publication, le 31 mai 2023

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

